

RAPPORT D'ÉVALUATION

Juin 2021

Systeme de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt

Ministère de l'Immigration,
de la Francisation et de l'Intégration

Direction de l'évaluation des programmes
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Daniel Joseph, conseiller en évaluation de programme
Kossi Gumedzoe, conseiller en évaluation de programme
Samanta Sainvil, conseillère en évaluation de programme

Raluca Paula Filip, conseillère en méthodologie

Sarah Lanctôt, chef d'équipe — conseillère experte en évaluation de programme

Kévin Dufault, directeur

L'équipe d'évaluation tient à remercier toutes les directions du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ayant participé à la présente évaluation.

Votre participation et votre collaboration ont été indispensables pour le bon déroulement de cette évaluation.

Table des matières

Sommaire exécutif	v
Sigles utilisés	vii
Liste des tableaux, des encadrés et du graphique	viii
Contexte	9
Section 1 : Logique d'intervention du SDI	10
1.1 Description du SDI	10
1.2 Logique d'intervention	11
Section 2 : Stratégie d'évaluation	15
2.1 Portée de l'évaluation	15
2.2 Enjeux et questions d'évaluation	15
2.3 Méthodes de collecte de données	16
2.4 Limites méthodologiques	17
Section 3 : Résultats de l'évaluation	18
3.1 Pertinence de l'intervention	20
3.2 Conformité opérationnelle du SDI liée à sa mise en œuvre et son fonctionnement	22
3.3 Cohérence interne.....	24
3.4 Efficacité opérationnelle du SDI	27
3.5 Gouvernance	28
Annexe 1 : Modèle logique	30
Annexe 2 : Matrice d'évaluation	31
Annexe 3 : Profils des déclarations d'intérêt actives	34
Bibliographie	36

Sommaire exécutif

Le système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (SDI) a été mis en place pour permettre au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) d'inviter les travailleuses et travailleurs qualifiés dont le profil répond aux besoins socio-économiques du Québec et des entreprises québécoises à présenter une demande de sélection permanente.

La Direction de l'évaluation des programmes a évalué la mise en œuvre du SDI conformément à la *Directive concernant l'évaluation de programmes dans les ministères et les organismes*. Il s'agit d'un système qui modifie de façon importante la façon de sélectionner les travailleuses et les travailleurs qualifiés. Les questions sur les enjeux de pertinence de l'intervention, conformité opérationnelle, cohérence interne, efficacité opérationnelle et gouvernance, qui ont été élaborées par les parties prenantes, ont guidé cette évaluation. Sa portée couvre l'étape en amont de la sélection permanente dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) comprise entre le dépôt de déclaration d'intérêt par les personnes ressortissantes étrangères et la réception des demandes de sélection permanente.

L'approche méthodologique de la présente évaluation est mixte. Les données qualitatives et quantitatives collectées proviennent de la base de données du MIFI, des documents administratifs, d'une entrevue individuelle, d'un groupe de discussion et d'un sondage en ligne auxquels ont participé les équipes des unités administratives impliquées dans la mise en œuvre et le fonctionnement du SDI. Les méthodes analytiques utilisées pour cette évaluation ont été adaptées en fonction de la nature et de la disponibilité des données couvrant la période de septembre 2018 à janvier 2021. La triangulation de plusieurs sources de données a contribué à corroborer les constats.

Par ailleurs, les travaux d'évaluation ont été impactés par le volume d'invitation limité pour le PRTQ de même que par la non-utilisation du modèle d'invitation basé sur des critères de classement. Conséquemment, ces éléments ont contribué à limiter la portée initialement prévue de l'évaluation. Ainsi, certains enjeux comme la pertinence, la cohérence interne et l'efficacité opérationnelle, qui n'ont pu être approfondis, seront de nouveau évalués lors de l'évaluation de la performance du SDI, prévue pour 2024. Le tableau 1 qui suit présente les constats et les recommandations de l'évaluation de la mise en œuvre du SDI.

Tableau 1 Constats et recommandations

ENJEUX ÉVALUATIFS	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
PERTINENCE DE L'INTERVENTION	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le SDI a permis au MIFI de gérer les demandes dans le PRTQ et d'inviter des personnes dans ce programme selon les critères déterminés par la ministre. 2. Un modèle d'invitation basé sur des critères de classement a été développé pour identifier les personnes qui répondent aux besoins du Québec. Il n'a cependant pas été utilisé jusqu'à présent. 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Revoir l'analyse de la pertinence du SDI pour d'autres programmes du MIFI.
CONFORMITE OPERATIONNELLE	<ol style="list-style-type: none"> 3. La plupart des composantes du SDI ont été mises en œuvre et fonctionnent. Des dysfonctionnements n'ont pas été repérés. Cependant, le volume d'invitation a été limité et le modèle d'invitation basé sur des critères de classement développé n'a pas été appliqué jusqu'à présent. Les invitations effectuées n'ont pas été basées sur des critères de classement. 	<ol style="list-style-type: none"> 2- Dans la mesure où le permet le Plan d'immigration du Québec, mettre en application le modèle d'invitation qui prévoit des critères de classement pour l'invitation des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans le SDI.
COHERENCE INTERNE	<ol style="list-style-type: none"> 4. Pour les composantes qui ont été mises en œuvre au moment de l'évaluation, les intrants et les activités sont généralement coordonnés. Certaines composantes n'ayant pas été mises en œuvre, leur cohérence reste à vérifier. 	
EFFICACITE OPERATIONNELLE	<ol style="list-style-type: none"> 5. L'efficacité opérationnelle du SDI ne peut être que partielle vu que le volume d'invitation est limité et que le modèle d'invitation basé sur des critères de classement n'a pas encore été appliqué. La banque de déclaration d'intérêt contient cependant des profils variés. 	
GOVERNANCE	<ol style="list-style-type: none"> 6. Malgré l'absence d'un cadre de gouvernance, la collaboration entre les unités administratives responsables et impliquées dans la mise en œuvre du SDI semble globalement satisfaisante. Cependant, certains aspects liés aux rôles et aux responsabilités ainsi que le processus décisionnel demeurent à clarifier. 	<ol style="list-style-type: none"> 3- Formaliser les rôles et les responsabilités de chaque partie impliquée, le processus décisionnel et le mécanisme de communication.

Sigles utilisés

BDI	Banque de déclaration d'intérêt
DAOPS	Direction de l'architecture organisationnelle et du pilotage des systèmes
DEP	Direction de l'évaluation des programmes
DI	Déclaration d'intérêt
DPIAE	Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques
DSP	Demande de sélection permanente
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
PEQ	Programme de l'expérience québécoise
PRTQ	Programme régulier des travailleurs qualifiés
SDI	Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt

Liste des tableaux, des encadrés et du graphique

Tableaux

Tableau 1 Constats et recommandations	vi
Tableau 2 Enjeux et questions d'évaluation	15
Tableau 3 Évolution des cibles de CSQ à délivrer aux travailleuses et aux travailleurs qualifiés — 2017 à 2020.....	19
Tableau 4 Portrait des DI déposées depuis le lancement du SDI en date du 31 janvier 2021.....	24

Encadrés

Encadré 1 À propos d'Arrima	11
Encadré 2 Le modèle d'invitation du SDI	11

Graphique

Graphique 1 Proportion relative des CSQ PEQ et PRTQ délivrés depuis 2010	18
--	----

Contexte

Dans le contexte économique et démographique où le Québec est confronté à une rareté de main-d'œuvre, et face à la compétitivité internationale en matière d'attraction de talents, un mécanisme de sélection performant s'avère important pour assurer le fonctionnement d'un système d'immigration plus efficace et rapide pour répondre aux besoins du Québec. En 2018, un nouveau système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt (SDI) a été mis en place. Celui-ci permet au MIFI d'inviter les personnes ressortissantes étrangères dont le profil répond aux besoins socio-économiques du Québec et des entreprises québécoises à présenter une demande de sélection permanente dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

Ce rapport présente les résultats de la mise en œuvre du SDI. Il a été convenu lors des travaux du cadre de suivi et d'évaluation préliminaire, que l'évaluation porterait sur le processus de gestion des demandes d'immigration qui se situe en amont de l'étape de sélection dans le PRTQ, c'est-à-dire qu'elle inclurait toutes les étapes allant de la réception des déclarations d'intérêt (DI) à la réception des demandes de sélection permanente. Cette vision du programme, validée lors de la réunion du Bureau des sous-ministres du 17 janvier 2017, est schématisée dans le modèle logique présenté à l'Annexe 1 de ce document.

La Direction de l'évaluation des programmes a évalué la mise en œuvre du SDI *conformément à la Directive concernant l'évaluation de programmes dans les ministères et les organismes*¹. Elle a permis de documenter les différents enjeux évaluatifs identifiés par les parties prenantes dans le cadre d'évaluation de la mise en œuvre du SDI : la pertinence de l'intervention, la conformité opérationnelle, la cohérence interne, l'efficacité opérationnelle et la gouvernance.

Le rapport réalisé à la suite des travaux de collecte et d'analyse de données comprend trois sections :

- ▶ La description du SDI et sa logique d'intervention ;
- ▶ La stratégie d'évaluation dans laquelle sont décrits les enjeux évaluatifs, les questions d'évaluation, les méthodes utilisées pour la collecte et le traitement des données, ainsi que la gouvernance des travaux d'évaluation ;
- ▶ Les résultats de l'évaluation constitués des constats et recommandations.

¹ QUÉBEC, (2014) *Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes, Loi sur l'administration publique, chapitre A-6.01, a.74*, Éditeur officiel du Québec, [en ligne] [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=61131.pdf>] (consulté le 15 mai 2021).

Section 1 : Logique d'intervention du SDI

Cette section présente la description du SDI et sa logique d'intervention représentée dans le modèle logique à l'annexe 1.

1.1 Description du SDI

Un programme est défini comme un ensemble cohérent et structuré d'objectifs, d'activités et de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, regroupés pour offrir des produits et des services particuliers qui satisfassent les besoins ciblés d'une population prédéterminée². Le SDI introduit une étape en amont du processus de sélection. Les personnes ressortissantes étrangères qui souhaitent s'installer durablement au Québec pour y occuper un emploi doivent d'abord remplir et déposer une DI à immigrer au Québec. Il s'agit d'un service non tarifé, offert uniquement par prestation électronique et sur une base déclaratoire (aucun document n'est demandé à cette étape)³. Chaque DI contient des renseignements relatifs au profil socio-économique des personnes les ayant remplies. Après son dépôt dans la banque de déclaration d'intérêt, une DI peut encore être modifiée ou actualisée. Il convient de noter que les personnes ressortissantes étrangères ayant un statut temporaire au Québec peuvent également déposer une DI si elles souhaitent être invitées à présenter une demande de sélection permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)⁴.

Les DI sont valides durant 12 mois. Passé ce délai, elles deviennent invalides. Les personnes ressortissantes étrangères qui le souhaitent peuvent déposer une nouvelle DI. Les DI présentes dans la banque de déclaration d'intérêt sont considérées dans le processus d'identification des personnes ressortissantes étrangères qui pourraient ensuite être invitées à présenter une demande de sélection permanente : c'est l'étape d'identification à partir d'un modèle d'invitation basé sur des critères de classement.

Une invitation à présenter une demande de sélection permanente dans le PRTQ est envoyée à chaque personne associée à une DI identifiée par la requête. Les invitations s'effectuent sur la base de critères ou de groupes de critères établis par la ministre, comme le permet la *Loi sur l'immigration au Québec*.

² SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2013), *glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation ; pour une gestion saine et performante* [Fichier PDF], gouvernement du Québec, p.16.

³ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016), *Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt*, Dossier de présentation stratégique et dossier d'affaires initial, p.19, p.57 et p.60, [Pour usage interne seulement].

⁴ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2018), *Cadre de référence du service de la déclaration d'intérêt (SDI)*, Direction du développement des stratégies de services en immigration, version du 26 janvier 2018, p.10, [Pour usage interne seulement].

Ces critères sont établis par arrêtés ministériels. Chaque demande de sélection permanente présentée dans les délais prescrits par la personne ressortissante étrangère qui a reçu une invitation est ensuite examinée par un employé du MIFI. Cette personne prend une décision à l'issue de cet examen. Lorsque la décision est une acceptation, un Certificat de sélection du Québec (CSQ) est émis.

Encadré 1 À propos d'Arrima

Arrima est une plateforme accessible sur tous types de supports (cellulaire, ordinateur personnel et tablette) qui héberge le SDI. Toutes les personnes qui souhaitent immigrer au Québec dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés doivent obligatoirement passer par Arrima.

Le système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt comprend trois étapes :

- ▶ Dans un premier temps, les personnes ressortissantes étrangères remplissent dans Arrima un formulaire de déclaration d'intérêt. Dans celui-ci, ces personnes fournissent des déclarations, notamment, sur leur scolarité, leurs compétences linguistiques et leurs expériences professionnelles.
- ▶ Le MIFI invite, à partir de la banque de déclarations d'intérêt, les personnes qui répondent à certains critères, en misant surtout sur les besoins du marché du travail dans les différentes régions du Québec. Les personnes invitées pourront présenter une demande de sélection permanente et payer les droits exigibles liés à cette demande.
- ▶ Ces demandes seront ensuite examinées en fonction des exigences réglementaires du PRTQ, dont les facteurs et critères de la grille de sélection en vigueur.

Encadré 2 Le modèle d'invitation du SDI

Le modèle d'invitation est un ensemble de critères d'invitation et de classement dont l'objectif est d'identifier les personnes ressortissantes étrangères qui seront invitées à présenter une demande de sélection permanente dans le PRTQ.

Les invitations sont établies selon un ensemble de critères et de groupes de critères, conformément aux énoncés de l'article 44 de la LIQ.

1.2 Logique d'intervention

1.2.1 Raison d'être

Dans le cadre du SDI, la raison d'être découle des limites et des problématiques liées au système de sélection précédent, fondé sur le principe du « premier arrivé, premier servi ». Ce système n'avait jamais été évalué, mais des études et étalonnages réalisés par le MIFI ont fait ressortir un besoin

d'amélioration dans un environnement qui a grandement évolué⁵. Parmi les problématiques soulevées, on peut citer les suivantes :

- ▶ L'allongement des délais de traitement qui fragilise le caractère compétitif du programme québécois par rapport à d'autres pays ;
- ▶ Les difficultés d'insertion professionnelle des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants et la non-adéquation entre les besoins du Québec et les profils des personnes immigrantes.

1.2.2 Objectifs

Le SDI comporte trois dimensions⁶ : pour le Québec, pour le MIFI et pour les personnes ressortissantes étrangères. Ces dimensions se retrouvent dans les objectifs énoncés ci-après :

- ▶ Assurer une adéquation entre les besoins identifiés du Québec et les profils des travailleuses et des travailleurs qualifiés qui ont été invités à la sélection, possède une dimension sociétale ;
- ▶ Optimiser les modalités de gestion des demandes d'immigration au Québec avec l'introduction d'un système souple et efficace basé sur la DI, est en rapport avec l'organisation ;
- ▶ Offrir aux immigrantes et aux immigrants travailleurs qualifiés désirant s'établir au Québec une démarche en ligne accessible, simple et attractive menant à la sélection, se réfère à la clientèle visée.

Une relation causale est également identifiée entre ces trois objectifs : l'optimisation des modalités de gestion des demandes d'immigration permet à l'organisation d'offrir à sa clientèle une démarche simple et accessible. Cette dernière a une certaine influence positive sur l'attractivité du système et le nombre de déclarations d'intérêt recueillies permettra de choisir et d'inviter à la sélection les personnes possédant les profils susceptibles d'assurer une meilleure adéquation avec les besoins identifiés du Québec.

1.2.3 Intrants

Les intrants sont des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles dont dispose le Programme pour réaliser les activités nécessaires à la production des extrants. Dans le cadre du SDI, ils sont constitués principalement de :

- ▶ **Volumes d'immigration** : objectifs du plan annuel d'immigration et capacité de traitement des demandes de sélection permanente ;
- ▶ **Budget alloué** : le coût de fonctionnement est de 2,85 M\$ (2020-2021) et 2,91 M\$ (2021-2022) ;

⁵ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2017), *Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt, Dossier d'affaires final n° 1*, version 1.78 du 27 septembre 2017, p.15, [Pour usage interne seulement].

⁶ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016), *Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt, Dossier de présentation stratégique et dossier d'affaires initial*, p.38-39, [Pour usage interne seulement].

- ▶ **Besoins du marché du travail et en capital humain** : cette notion couvre l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulées par une personne et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour elle-même ou pour les autres. Il s'agit ici d'un profil basé sur des facteurs déterminant l'intégration socioprofessionnelle du candidat ou de la candidate au PRTQ ⁷;
- ▶ **Stratégie de prospection et d'attraction** : elle a pour objectif de définir les profils socioprofessionnels recherchés, d'identifier les endroits dans le monde où se trouvent les masses critiques des personnes qui détiennent ces profils, et de déployer des actions pour les attirer. La stratégie de communication et de promotion visant à attirer des travailleuses et des travailleurs qualifiés et les inciter à déposer une DI découle de la Stratégie de prospection et d'attraction des travailleuses et des travailleurs qualifiés ⁸;
- ▶ **Démarches de participation et d'intégration** : les personnes ressortissantes étrangères qui ont déposé une DI peuvent également entamer certaines démarches au cours de la période de validité de leur déclaration. À titre d'exemple, on peut citer la mise à jour de l'information provenant des résultats d'une preuve de connaissances linguistiques, l'évaluation comparative des études hors Québec ou encore les démarches pour la reconnaissance des compétences pour ceux et celles qui se destinent à l'exercice d'une profession ou d'un métier régi par un ordre professionnel ou un organisme de réglementation⁹. Ces démarches leur permettent d'améliorer le potentiel de leur profil et ainsi, leurs possibilités d'être invitées à la sélection. Les preuves devront être fournies au moment de la présentation de la demande de sélection permanente.

1.2.4 Activités et extrants

Dans le modèle logique, la distinction est faite entre les activités de gestion et les activités d'exécution. Les activités de gestion sont préalables et viennent soutenir les activités d'exécution. Ces activités sont réalisées par l'unité administrative responsable de la gouvernance du SDI.

Les activités de gestion et les activités d'exécution produisent les extrants du programme. Par exemple, les activités de gestion « élaborer la planification et le calendrier d'invitation » et « définir et tester les requêtes pour l'invitation des personnes ressortissantes étrangères en fonction des besoins du Québec et des capacités de traitement des demandes de certificat de sélection » permettent l'exécution de l'activité exécuter les requêtes pour l'invitation des personnes ressortissantes étrangères. Ces activités ont les extrants suivants en commun : résultats des tests de requête et liste des personnes ressortissantes étrangères à inviter.

⁷ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2017). *Définition commune du capital humain utilisée par les parties prenantes du programme au MIDI. Cadre de référence du service de la déclaration d'intérêt (SDI)*, Direction du service de la déclaration d'intérêt, version du 13 septembre 2017, p.55, [Pour usage interne seulement].

⁸ Ibid., p.17

⁹ Ibid., p.23-24 et p.38

1.2.5 Effets

Les effets, déclinés en effets à court et à moyen terme, sont liés aux objectifs du SDI. Le choix a été fait de ne pas mentionner les effets à long terme, considérant que ces derniers impliquent que les personnes ressortissantes étrangères soient présentes sur le territoire et autorisées à s’y établir de manière permanente. Il en sera tenu compte, lors de l’évaluation de la performance prévue pour 2024.

Section 2 : Stratégie d'évaluation

Dans cette section sont présentés la portée de l'évaluation, les enjeux et questions d'évaluation ainsi que les méthodes de collecte des données.

2.1 Portée de l'évaluation

Cette évaluation porte sur le processus de gestion des demandes d'immigration qui se situe en amont de l'étape de sélection dans le PRTQ, elle inclut toutes les étapes allant de la réception des DI à la réception des demandes de sélection permanente.

2.2 Enjeux et questions d'évaluation

Les enjeux évaluatifs et les questions d'évaluation ci-dessous ont été identifiés et formulés par les parties prenantes lors de l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation préliminaire, puis confirmés dans le cadre d'évaluation.

Tableau 2 Enjeux et questions d'évaluation

Enjeux évaluatifs	Questions d'évaluation
<u>PERTINENCE DE L'INTERVENTION</u>	<p>Le SDI permet-il de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de sélection des personnes immigrantes?</p> <p>Les analyses réalisées sur les besoins et le contexte justifient-elles que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir?</p>
<u>CONFORMITE OPERATIONNELLE</u>	<p>Les composantes du SDI, telles que présentées dans son modèle logique, ont-elles été mises en œuvre et fonctionnent-elles comme prévu?</p> <p>Les composantes du SDI ont-elles été mises en œuvre?</p> <p>Les composantes du SDI fonctionnent-elles comme prévu?</p> <p>Quels types de dysfonctionnements peut-on constater et quelles solutions ont été apportées?</p>
<u>COHERENCE INTERNE</u>	<p>Dans quelle mesure la coordination entre les intrants, les activités et la sélection se réalise-t-elle?</p> <p>La coordination entre les activités de gestion et les activités d'exécution permet-elle la production des extrants?</p>
<u>EFFICACITE OPERATIONNELLE</u>	<p>Le nombre d'invitations à la sélection respecte-t-il les capacités de traitement des demandes de sélection permanente?</p>

Enjeux évaluatifs	Questions d'évaluation
	<p>Dans quelle mesure les critères d'invitation permettent-ils de sélectionner des personnes dont le profil répond aux besoins du Québec?</p> <p>La banque de déclaration d'intérêt contient-elle des profils variés et recherchés?</p> <p>Quels changements devraient être apportés afin d'améliorer l'efficacité des activités du SDI?</p>
GOUVERNANCE	Les rôles et les responsabilités des parties prenantes aux processus de planification, de coordination et de déploiement de l'intervention sont-ils définis adéquatement?

2.3 Méthodes de collecte de données

L'approche retenue pour cette évaluation est mixte. Elle repose sur l'utilisation de données qualitatives et quantitatives provenant de l'analyse documentaire, de l'entrevue, et du groupe de discussion ainsi que les données administratives du MIFI pour apporter des réponses aux questions d'évaluation. La triangulation des sources de données appliquées à la présente évaluation est jugée suffisante pour garantir la fiabilité et la crédibilité des constats. Tout le long du processus, la DEP a collaboré avec les unités administratives responsables de l'implantation et du fonctionnement du SDI.

2.3.1 Analyse documentaire

L'analyse documentaire réalisée s'est appuyée sur la documentation interne au MIFI notamment le cadre de référence, les fiches de suivi, les rapports et statistiques des unités administratives impliquées dans le SDI et plusieurs autres documents. L'analyse des données administratives a consisté en un examen des données statistiques sur les profils des personnes ressortissantes étrangères dans la banque de déclaration d'intérêt ainsi que des données du tableau de bord des invitations à la sélection.

Les données utilisées dans cette évaluation ont couvert la période de septembre 2018 à janvier 2021, à moins d'indication contraire.

2.3.2 Entrevue et groupe de discussion

Une entrevue et un groupe de discussion ont été réalisés avec le personnel professionnel et les gestionnaires des unités administratives impliquées dans la mise en œuvre du SDI. Ils ont porté sur la mise en œuvre du processus d'invitation notamment sur la disponibilité des intrants, la réalisation des activités et des extrants. Ils ont été effectués virtuellement. Le même questionnaire a été administré lors du groupe de discussion afin de croiser les données collectées.

La DEP avait planifié de rencontrer une dizaine de spécialistes et de gestionnaires, mais l'introduction d'un sondage dans la collecte a réduit ce nombre à cinq.

2.3.3 Sondage

À la suite de l'entrevue et du groupe de discussion, un sondage en ligne s'est finalement imposé pour rejoindre le plus de personnes et approfondir certaines questions. Il a couvert spécifiquement l'enjeu de la gouvernance et s'est adressé aux gestionnaires et au personnel professionnel des unités administratives impliquées dans la mise en œuvre depuis que le SDI a été mis en ligne en 2018.

Vu la taille du groupe à sonder, son échantillonnage n'était pas nécessaire. Le sondage a été réalisé sur la plateforme Simple sondage pendant deux semaines et transmis à 21 personnes. Au total, 15 personnes répondantes (gestionnaires et personnel professionnel) l'ont complété. Le taux de réponse est d'environ 70 %.

2.4 Limites méthodologiques

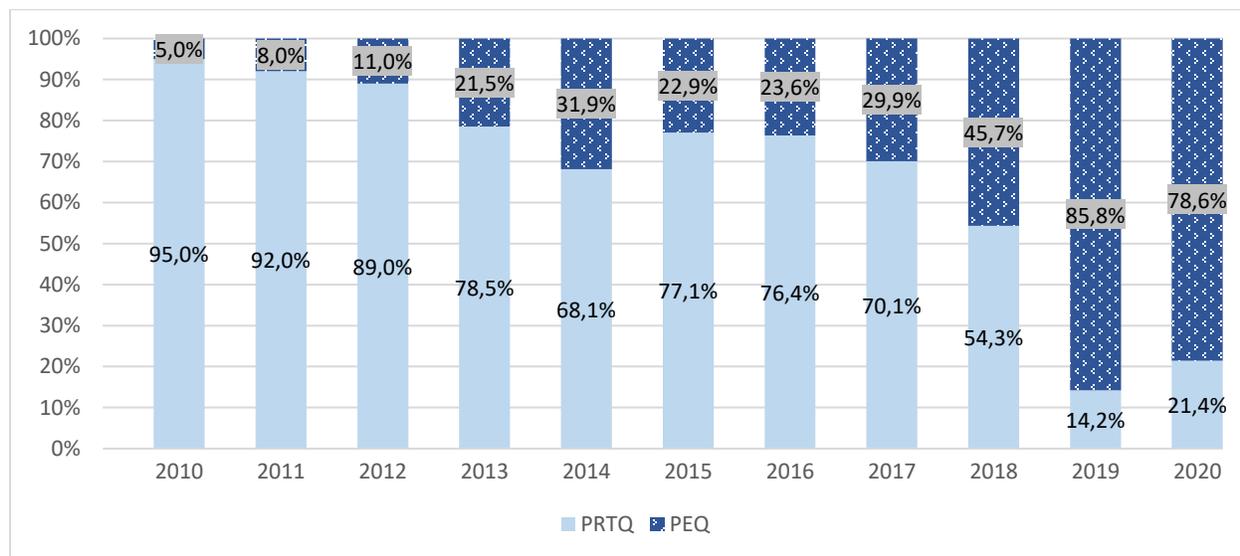
Certaines limites et faiblesses ont pu être observées dans la collecte et l'analyse des données servant à l'interprétation et à la formulation des constats et des recommandations. La disponibilité restreinte de certaines informations sur la mise en œuvre du SDI, du fait de la mobilité du personnel et la restructuration des unités administratives, a influencé le cheminement de l'analyse. Par exemple, les échanges de courriels entre unités administratives concernant des problématiques au niveau du SDI ont été en partie impossibles à retracer. Cette situation a imposé des limites pour documenter certains indicateurs qui ont un lien avec les invitations effectuées étant donné que le modèle d'invitation basé sur des critères de classement n'a pas encore été appliqué (par exemple, le niveau de concordance entre les besoins du marché en capital humain et les profils invités à la sélection). Pour cette même raison, la plupart des données utilisées ont été présentées dans des analyses descriptives.

Section 3 : Résultats de l'évaluation

Cette section présente les constats et les recommandations de l'évaluation de la mise en œuvre du SDI. Cette évaluation a permis de comprendre les enjeux critiques qui ont favorisé ou ont fait obstacle à sa mise en œuvre.

Le nombre de personnes immigrantes sélectionnées à titre permanent au Québec est déterminé dans le Plan annuel d'immigration du Québec. Une cible annuelle y est fixée pour la sélection de candidates et de candidats travailleurs qualifiés. Pour l'année 2021, la cible est de délivrer entre 19 400 et 22 400 CSQ.¹⁰ Cette cible inclut les personnes présentant leur demande de sélection permanente au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et celles déposant leur DI sur Arrima pour être sélectionnées dans le PRTQ. Le PEQ, qui comporte conjointement le volet des travailleuses et les travailleurs temporaires et celui des étudiantes et les étudiants étrangers diplômés du Québec, n'est pas soumis à la gestion des demandes et n'est pas intégré au SDI comme cela est le cas pour le PRTQ. En effet, dans le PEQ, la sélection se fait en continu sur la base des exigences du programme et de la règle de traitement selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Comme on peut le voir dans le graphique 1, le PEQ occupe une part toujours croissante dans la délivrance des CSQ et le MIFI peut atteindre sa cible de sélection pour les travailleurs qualifiés en émettant peu de CSQ dans le PRTQ.

Graphique 1 Proportion relative des CSQ, PEQ et PRTQ, délivrés depuis 2010



Source : Direction de l'information de gestion, données au 31 décembre 2020.

¹⁰ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (2020) *Plan d'immigration du Québec 2021* [Fichier PDF], Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 16 p. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2021_MIFI.pdf] (consulté le 4 juin 2021).

Ce graphique reflète la forte croissance du PEQ au détriment du PRTQ. En 2010, à la création du PEQ, le nombre de CSQ qui était délivré dans le cadre du PEQ ne représentait que 5,0 %. En 2018, cette proportion atteignait 45,7 %. Elle représentait 85,8 % en 2019 et 78,6 % en 2020. En 2017, le Plan annuel d’immigration prévoit entre 38 000 à 41 000 CSQ à délivrer aux candidates et aux candidats travailleurs qualifiés. En 2018, cette cible baisse à 26 000 - 29 000. En 2019, elle continue à baisser à 12 500 - 15 000 et demeure inchangée pour 2020¹¹.

Tableau 3 Évolution des cibles de CSQ à délivrer, travailleurs qualifiés — 2017 à 2020

Année	Nombre de CSQ à délivrer : cibles minimum et maximum
2017	38 000 à 41 000
2018	26 000 à 29 000
2019	12 000 à 15 000
2020	12 000 à 15 000

Source : MIFI, Plans annuels d’immigration 2017 à 2020

Ces situations, qui représentent un obstacle majeur pour compléter la mise en œuvre du SDI, ont été identifiées dans la majorité des enjeux documentés dans la présente section, notamment : la conformité opérationnelle, la cohérence interne, la pertinence, l’efficacité opérationnelle et la gouvernance.

¹¹ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L’INCLUSION. *Plans d’immigration du Québec pour l’année 2017, 2018, 2019* et Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration 2020, [Fichier PDF], [<http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/publications/publications-administratives/planification-niveaux/plans-annuels.html>] (consulté le 10 juin 2021).

3.1 Pertinence de l'intervention

Constat

- 1- Le SDI a permis au MIFI de gérer les demandes dans le PRTQ et d'inviter des personnes dans ce programme selon les critères déterminés par la ministre.
- 2- Un modèle d'invitation basé sur des critères de classement a été développé pour identifier les personnes qui répondent aux besoins du Québec. Il n'a cependant pas été utilisé jusqu'à présent.

L'étude de la pertinence du SDI vise à répondre aux questions suivantes :

- ▶ Le SDI permet-il de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de sélection des personnes immigrantes ?
- ▶ Les analyses réalisées sur les besoins et le contexte justifient-elles que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir ?

Cependant, porter un jugement sur la pertinence du programme lors de la phase de mise en œuvre revient à examiner si les données sur la raison d'être et les besoins qui ont conduit à la conception du programme sont bien documentées, de manière à alimenter une évaluation plus en profondeur à la phase de la performance.

En effet, en se dotant du SDI, le gouvernement du Québec veut un système d'immigration d'avant-garde, dynamique et performant. Celui-ci repose sur la déclaration d'intérêt pour un meilleur arrimage entre la sélection des personnes immigrantes et les besoins du marché du travail sur la base des critères ou de groupe de critères d'invitation et de classement. Cette volonté, d'optimiser l'adéquation entre les besoins du Québec et le profil des personnes immigrantes, a été exprimée dans la *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021, Ensemble, nous sommes le Québec, 2016*.

En outre, le taux de chômage des personnes immigrantes admises récemment, moins de cinq ans, représente plus du double de celui de la population native. Il s'établissait à 11,8 % (2019) et 16,6 % (2020) comparativement à 4,6 % (2019) et 8,3 % (2020) pour la population native¹². Bien que le Québec ne sélectionne qu'une partie de ces personnes, la problématique d'insertion professionnelle des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants reste d'actualité.

Selon la documentation de projet, l'implantation du SDI devait permettre de mettre fin au traitement des demandes en fonction du principe du « premier arrivé, premier servi ». Depuis le lancement du SDI en 2018, il n'est plus possible de présenter une demande dans le PRTQ sans déposer une DI. De sa mise

¹² STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active (EPA)*, Tableau 14-10-0083-01 Caractéristiques de la population active selon le statut d'immigrant, données annuelles DOI : <https://doi.org/10.25318/1410008301-fra> (consulté le 13 novembre 2020).

en ligne jusqu'au 31 janvier 2021, 242 509 DI ont été déposées. Le MIFI traite donc désormais uniquement les demandes des personnes dont le profil répond aux critères déterminés par la ministre.

Le volume de personnes invitées dans le PRTQ a cependant été limité, le MIFI ayant délivré peu de CSQ dans ce programme pour atteindre son objectif de sélection (voir le graphique 1 et le tableau 3). Le PEQ, qui n'utilise aucune gestion des demandes, représentait seulement 5,0 % des CSQ délivrés à des travailleuses et à des travailleurs qualifiés en 2010, mais 78,6 % des CSQ délivrés à des travailleuses et à des travailleurs qualifiés en 2020.

Notons que 2 785 personnes ont été invitées sur la base de la déclaration d'intérêt au 31 janvier 2021, depuis le lancement du SDI en 2018¹³. Ces invitations ont visé les personnes suivantes :

- ▶ Celles visées par les articles 29 et 30 de la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* (Loi 9)¹⁴ ;
- ▶ Celles détenant une offre d'emploi validée (OEV) ;
- ▶ Celles concernées par l'exemption des critères d'invitation.

De ce nombre, 1 118 personnes ont été invitées sur la base d'une OEV. Une personne candidate à l'immigration, qui possède une OEV, pourrait être invitée en priorité à présenter une demande de sélection du Québec dans le cadre du PRTQ. Il s'agit d'un des critères utilisés par le MIFI pour répondre aux besoins du marché du travail.

Ce critère s'inscrit dans le modèle d'invitation décrit dans l'encadré 2. Le MIFI a prévu le développement d'un modèle plus complexe pour inviter des personnes qui ne sont pas visées par ces trois situations. Ce modèle devait identifier le profil des personnes en matière d'employabilité, notamment la connaissance du français, l'âge, le domaine de formation, l'expérience de travail et le niveau de scolarité.¹⁵ Ce modèle n'a cependant pas encore été mis en œuvre, le volume de personnes invitées sur la base des trois critères cités plus haut a suffi pour atteindre les cibles de sélection du MIFI.

Le SDI permet donc au MIFI de gérer les demandes dans le PRTQ. Cependant, le volume d'invitations réalisées jusqu'à présent demeure peu élevé par rapport au nombre de CSQ délivré pour les travailleuses et les travailleurs qualifiés à cause du volume important dans le PEQ, limitant ainsi la pertinence du modèle d'invitation plus complexe.

¹³ Données extraites par la DPIAE dans Arrima au 31 janvier 2021

¹⁴ QUÉBEC, *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes : Loi no 9, chapitre 11, à jour le 16 juin 2019*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2019, [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2019C11F.PDF>] (consulté le 28 mai 2021).

¹⁵ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INTÉGRATION (2018, 17 août), *État de situation : travaux concernant l'ouverture du nouveau système basé sur la déclaration d'intérêt*. Repéré au www.mifi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiqués/com20180817c.html (consulté le 25 juin 2021).

Selon l'analyse documentaire, il était prévu d'élargir à d'autres programmes d'immigration économique permanente, illustrant ainsi qu'au moment de la conception, cet élément avait été jugé pertinent.

Recommandation

1. Revoir l'analyse de la pertinence du SDI pour d'autres programmes du MIFI.

3.2 Conformité opérationnelle du SDI liée à sa mise en œuvre et son fonctionnement

Constat

- 3- La plupart des composantes du SDI ont été mises en œuvre et fonctionnent. Des dysfonctionnements n'ont pas été repérés. Cependant, le volume d'invitation a été limité et le modèle d'invitation basé sur des critères de classement n'a pas été appliqué jusqu'à présent. Les invitations effectuées n'ont pas été basées sur des critères de classement.

Cette section répond aux questions suivantes :

- ▶ Les composantes du SDI, telles que présentées dans son modèle logique, ont-elles été mises en œuvre et fonctionnent-elles comme prévu ?
- ▶ Les composantes du SDI ont-elles été mises en œuvre ?
- ▶ Les composantes du SDI fonctionnent-elles comme prévu ?
- ▶ Quels types de dysfonctionnements peut-on constater et quelles solutions ont été apportées ?

L'étude a été réalisée à partir de l'analyse des documents, des données administratives et des entrevues sur la mise en œuvre des formulaires de DI, de la banque de déclaration d'intérêt, des intrants et du modèle d'invitation ainsi que sur leur fonctionnement.

3.2.1. Mise en œuvre des composantes du SDI

Il s'agit de comprendre pourquoi les composantes du SDI n'ont pas été complètement mises en œuvre comme prévu. Les données administratives et les entrevues ont été analysées pour documenter cet aspect. Le critère utilisé est la disponibilité des composantes du SDI. On entend, par disponibilité, un état de fonctionnement des composantes autant pour l'organisation que pour la clientèle cible. Par exemple : le formulaire DI est disponible parce qu'il est accessible et utilisable en ligne, donc en état de fonctionnement, pour ceux qui souhaitent déposer une DI ainsi que pour le MIFI, qui recevra l'information.

L'analyse des données révèle que des composantes comme le formulaire de DI, la banque de déclaration d'intérêt et le modèle d'invitation basé sur les critères de classement sont disponibles. Les

personnes répondantes aux entrevues confirment les résultats de cette analyse en rapportant que ces composantes du SDI sont prêtes à fonctionner.

Parmi d'autres composantes comme les intrants, la stratégie de prospection et d'attraction des personnes immigrantes, les démarches entreprises en amont par les personnes immigrantes, les ressources humaines ainsi que la liste des besoins du marché du travail sont disponibles. Comme précisé au début de la section 3, le volume planifié d'émission de Certificats de sélection pour effectuer les invitations au PRTQ est limité. À cause des contraintes mentionnées précédemment, cet intrant n'a pas été disponible comme prévu pour la mise en œuvre du SDI.

3.2.2. Fonctionnement des composantes du SDI

L'autre aspect de l'analyse de ce constat porte sur les composantes du SDI qui n'ont pas pu fonctionner comme prévu. Les entrevues ainsi que les données administratives ont été analysées. Elles ont fait ressortir les critères de fonctionnement comme : l'exploitabilité des formulaires, la disponibilité des données provenant de la banque de déclaration d'intérêt ainsi que le taux d'adéquation entre la profession des personnes ayant présenté une demande sélection permanente et la liste des professions en déficit du MTESS au moment de l'invitation.

Concernant les formulaires de DI, ils sont répartis en trois statuts :

- ▶ En préparation ;
- ▶ Reçus ;
- ▶ En attente de confirmation par la personne ressortissante étrangère qui doit confirmer les informations contenues dans les formulaires soumis par des représentants autorisés).

L'analyse des entrevues et des documents révèle que 242 509 formulaires de DI ont été reçus depuis le lancement du SDI jusqu'en date du 31 janvier 2021. Les personnes répondantes aux entrevues rapportent que les données de ces formulaires de DI ont été exploitables pour la production de rapports et de tableaux de bord.

Quant à la banque de déclaration d'intérêt, les données analysées démontrent qu'elle assure effectivement ses fonctions de stockage et de gestion des formulaires de DI. Les données administratives révèlent que 21 907 formulaires de DI qui répondent aux conditions de dépôt n'ont pas été transmis à la banque de déclaration d'intérêt à cause de leur statut « en préparation ». Les personnes répondantes aux entrevues et les analyses documentaires révèlent que les DI reçues ont été déposées ou stockées pour une période de 12 mois et passé ce délai, elles seront invalides. Le tableau suivant donne un aperçu descriptif de l'état des déclarations d'intérêts déposées dans la banque de déclaration d'intérêt en illustrant que parmi les 242 509 DI reçues en date du 31 janvier 2021 : 2,8 % ont été retirées par leurs déclarantes ou déclarants ; 28,6 % sont actives ; 67,5 % sont expirées et 1,2 % déjà invitées.

Tableau 4 Portrait des DI déposées dans la banque de déclaration d'intérêt de septembre 2018 à janvier 2021

État des déclarations d'intérêt	Nombre de DI	Pourcentage de DI
DI retirée par le déclarant	6 666	2,8 %
DI active	69 381	28,6 %
DI expirée	163 677	67,5 %
Ressortissant invité	2 785	1,2 %
Total	242 509	100,0 %

Source : Données extraites par la DPIAE dans Arrima au 31 janvier 2021

Les données analysées révèlent que le modèle d'invitation basé sur des critères de classement n'a pas encore été appliqué. Ce modèle doit s'appuyer sur les diagnostics du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) sur l'état d'équilibre du marché de travail pour l'ensemble du Québec. Les personnes répondantes aux entrevues rapportent que ces diagnostics n'ont pas été pris en compte dans l'invitation des 2 785 personnes ressortissantes étrangères à présenter une demande de sélection permanente.

Compte tenu du contexte de fonctionnement partiel du SDI, les personnes répondantes aux entrevues et les données analysées révèlent avoir résolu 497 cas d'erreurs repérés dans les formulaires de DI déposés. Comme la gestion des demandes sur la base des critères de classement demeure à mettre en œuvre, la présence de dysfonctionnements non repérés dans cette analyse sera de nouveau évaluée lors de l'évaluation de la performance du SDI, prévue pour 2024.

Recommandation

- 2- Dans la mesure où le permet le Plan d'immigration du Québec, mettre en application le modèle d'invitation qui prévoit des critères de classement pour l'invitation des travailleuses et travailleurs qualifiés dans le SDI.

3.3 Cohérence interne

Constat

- 4- Pour les composantes qui ont été mises en œuvre au moment de l'évaluation, les intrants et les activités sont généralement coordonnés. Certaines composantes n'ayant pas été mises en œuvre, leur cohérence reste à vérifier.

Cette section répond aux questions suivantes :

- ▶ Dans quelle mesure la coordination entre les intrants, les activités et la sélection se réalise-t-elle ?
- ▶ La coordination entre les activités de gestion et les activités d'exécution permet-elle la production des extrants ?

Pour répondre à ces questions, une analyse documentaire et un groupe de discussion avec le personnel professionnel impliqué dans la mise en œuvre du SDI ont été réalisés.

3.3.1 Coordination entre les intrants, les activités et la sélection

L'analyse documentaire révèle la disponibilité des intrants prévus pour le fonctionnement du SDI, comme présentés dans le modèle logique (à l'Annexe 1), mais le volume d'invitation au PRTQ est limité. Ces intrants ont contribué à la planification et l'élaboration du calendrier d'invitation, l'établissement des critères d'invitation, la définition et la réalisation des tests de requête ou des simulations d'invitations et la transmission des données de la banque de déclaration d'intérêt aux directions du MIFI.

Les données de la banque de déclaration d'intérêt sur les profils des personnes ressortissantes étrangères invitées à présenter une demande de sélection permanente n'ont pas été utilisées pour adapter les stratégies de prospection et d'attraction. Et, il en est de même pour la stratégie de communication et de promotion. Donc, elles n'ont pas pu contribuer à attirer les types de profils recherchés par le SDI et en fonction des besoins socio-économiques du Québec. Toutefois, les personnes répondantes aux entrevues révèlent que les données de la banque de déclaration d'intérêt ont été transmises, sans difficulté, aux directions du MIFI qui ont fait la demande et régulièrement à la Direction de l'information de gestion et à la Direction de l'architecture organisationnelle et du pilotage des systèmes. Elles n'ont signalé aucune difficulté dans la transmission des données de la banque de déclaration d'intérêt.

Selon la même analyse, les intrants disponibles ainsi que les activités de gestion réalisées en amont ont donné lieu à des activités d'exécution telles que la réception et l'enregistrement des DI, la gestion des DI présentes dans la banque de déclaration d'intérêt, l'identification des DI des personnes ressortissantes étrangères exemptées des critères d'invitation et l'envoi des invitations à présenter une demande de sélection permanente aux personnes ressortissantes étrangères identifiées et ayant déposé une DI. L'activité prévoyant d'exécuter les requêtes pour l'invitation des personnes ressortissantes étrangères basée sur des critères de classement n'a été effectuée que sous forme de simulation. Toutefois, la liste des besoins du marché du travail du MTESS est actualisée annuellement pour application par le MIFI lors d'éventuels exercices d'invitation.

Malgré les aspects manquants dans la coordination et comme mentionnés précédemment, le MIFI a invité 2 785 personnes ressortissantes étrangères à présenter leur demande de sélection permanente¹⁶.

3.3.2 Coordination entre activités de gestion et d'exécution pour la production des extrants

La production des extrants suppose une bonne coordination entre les activités de gestion et les activités d'exécution telle que présentée dans le modèle logique à l'annexe 1.

Autant les données d'entrevue, de groupe de discussion et d'analyse documentaire révèlent que la majorité des activités de gestion (toutes sauf une) et d'exécution (toutes sauf une) ont été réalisées, comme présentées précédemment. Ce faisant, la majorité des extrants ont aussi été produits, à savoir :

- ▶ L'existence d'une base de données des candidats manifestant un intérêt pour le Québec (la BDI) ;
- ▶ Les profils de personnes ressortissantes étrangères créés (contenus dans la BDI) ;
- ▶ Les DI actives, expirées et retirées de la BDI (tel que présenté à la section 3.2.2) ;
- ▶ Les DI modifiées durant la période de validité (les personnes ayant rempli les DI y ont accès et peuvent les modifier) ;
- ▶ Les personnes ressortissantes étrangères exemptées d'invitation (tel que présenté dans la mise en contexte) ;
- ▶ Les critères d'invitation et de classement adaptés aux besoins du marché du travail et en capital humain (existants, mais non appliqués) ;
- ▶ Les résultats des simulations d'invitation découlant de l'activité de test tel que présenté précédemment.

Les extrants suivants ont cependant été produits uniquement pour les personnes immigrantes détenant une OEV, celles visées par les articles 29 et 30 de la Loi 9, et celles concernées par l'exemption des critères d'invitation :

- ▶ Liste des personnes ressortissantes étrangères à inviter à présenter une demande de sélection permanente ;
- ▶ Invitations envoyées et réponses reçues.

Aucune invitation sur la base d'un classement des profils des personnes ressortissantes étrangères ayant une DI active dans la BDI en vue de répondre aux besoins du marché du travail n'a été effectuée à ce jour.

Il ressort de tout ce qui précède qu'il y a une coordination entre les activités de gestion et les activités d'exécution réalisées, mais qui n'a pas pu produire la totalité des extrants.

¹⁶ Données extraites par la DPIAE dans Arrima au 12 mai 2021.

3.4 Efficacité opérationnelle du SDI

Constat

- 5- L'efficacité opérationnelle du SDI ne peut être que partielle vu que le volume d'invitation est limité et le modèle d'invitation basé sur des critères de classement n'a pas encore été appliqué. La banque de déclaration d'intérêt contient cependant des profils variés.

Cette section répond aux questions suivantes :

- ▶ Le nombre d'invitations à la sélection respecte-t-il les capacités de traitement des demandes de sélection permanente ?
- ▶ Dans quelle mesure les critères d'invitation permettent-ils de sélectionner des personnes dont le profil répond aux besoins du Québec ?
- ▶ La banque de déclaration d'intérêt contient-elle des profils variés et recherchés ?
- ▶ Quels changements devraient être apportés afin d'améliorer l'efficacité des activités du programme ?

Les données administratives disponibles et les entrevues analysées n'ont pas permis de documenter les questions portant sur la comparaison entre le nombre d'invitations et les capacités de traitement des demandes de sélection permanente ainsi que sur l'arrimage des profils des personnes sélectionnées avec les besoins du Québec. Et, compte tenu du contexte dans lequel les invitations ont été effectuées, l'analyse de cet enjeu devra être réexaminée à l'évaluation de la performance. Toutefois, les données sur les extrants provenant de la banque de déclaration d'intérêt sont disponibles.

3.4.1. Profils contenus dans la banque de déclaration d'intérêt

La banque de déclaration d'intérêt contient un profil varié des personnes ressortissantes étrangères invitées à présenter une demande de sélection permanente.

Les données de 69 381 formulaires de DI actifs extraites de la banque de déclaration d'intérêt au 5 février 2021 sont réparties en proportion suivant l'âge, le niveau de scolarité, la connaissance du français, le domaine de formation et l'expérience de travail. Cette analyse descriptive présente un aperçu des profils contenus dans la banque de déclaration d'intérêt (pour les données des tableaux 1 à 5 de l'Annexe 3) :

- ▶ La majorité des personnes ayant une DI active sont jeunes (54,2 % sont âgées de 25 à 35 ans) ;
- ▶ Pour ce qui est du niveau de scolarité étranger 34 % des personnes ressortissantes étrangères ont le niveau universitaire 1^{er} cycle et 28,5 % possèdent un diplôme d'études supérieures ;
- ▶ Quant à la preuve de connaissance du français, 75,6 % des personnes ayant déposé une DI n'en ont pas ;

- ▶ Au sujet du domaine de formation, 8,2 % des personnes ressortissantes étrangères ont une formation très en demande et 26,4 %, une formation en demande ;
- ▶ Finalement, 67,0 % des personnes ressortissantes étrangères invitées à présenter une demande de sélection permanente sont expérimentées, car elles possèdent une expérience de travail de 48 mois et plus.

3.4.2 Suggestions des personnes répondantes pour la mise en œuvre du SDI

Comme décrite dans le contexte de la présentation des résultats de l'évaluation, la mise en œuvre du SDI n'est que partielle. Les personnes répondantes aux entrevues ont émis les suggestions suivantes :

- ▶ Utiliser davantage le SDI pour identifier des profils recherchés en fonction des besoins du marché du travail ;
- ▶ Améliorer le processus de validation des données pour minimiser la source et les risques d'erreur ;
- ▶ Instaurer une gestion des demandes pour le PEQ afin de limiter le nombre de candidates et de candidats sélectionnés en vertu de ce programme.

Influencée par le contexte de fonctionnement du SDI, l'analyse des données très limitée n'a pas permis de révéler d'effets négatifs sur les personnes ressortissantes étrangères. Toutefois, le fait d'inviter trois catégories de personnes ressortissantes étrangères à présenter leur demande de sélection permanente pourrait avoir comme conséquence sur les autres catégories des dépenses supplémentaires pour la reprise des tests de français expirés. Les personnes ressortissantes étrangères ayant leur DI expirée seraient ainsi obligées de déposer à nouveau une déclaration d'intérêt, si l'immigration au Québec est toujours souhaitée.

Comme le modèle d'invitation basé sur des critères de classement demeure à être mis en œuvre, l'efficacité opérationnelle sera de nouveau évaluée lors de l'évaluation de la performance du SDI, prévue pour 2024.

3.5 Gouvernance

Constat

- 6- Malgré l'absence d'un cadre de gouvernance, la collaboration entre les unités administratives responsables et impliquées dans la mise en œuvre du SDI semble globalement satisfaisante. Cependant, certains aspects liés aux rôles et aux responsabilités ainsi que le processus décisionnel demeurent à clarifier.

Pour documenter l'adéquation des rôles et responsabilités des parties prenantes aux processus de mise en œuvre du SDI, un sondage auprès de 15 personnes ainsi que des entrevues ont été menés auprès des

gestionnaires et des professionnels des unités administratives responsables et impliquées dans cette mise en œuvre. Divers aspects ont été couverts, notamment le cadre de gouvernance, les rôles et responsabilités des parties prenantes ainsi que le processus décisionnel.

Après consultation de la documentation et des parties prenantes, nous pouvons constater qu'il n'existe aucun cadre de gouvernance. Cependant, un tel cadre est en cours d'élaboration.

Néanmoins, une majorité des personnes répondantes sont en accord que les rôles et les responsabilités de l'unité administrative responsable et des unités administratives impliquées dans la mise en œuvre du SDI sont clairement définis et qu'il existe un mécanisme de coordination et de collaboration.

Les aspects documentés dans le processus décisionnel à partir du sondage et des entrevues réalisées ont révélé un certain nombre de problématiques de complexité, de transparence, d'adhésion, de rétroaction et d'efficacité dans la prise de décision. Cette situation est également liée à l'absence d'un cadre de gouvernance formel.

En effet, une majorité des personnes qui ont répondu au sondage (12 sur 15) estiment que la prise de décision est complexe, et trois personnes ne savent pas ou préfèrent ne pas répondre à la question. La participation des unités administratives concernées à la prise de décisions reste un enjeu. Seul le tiers des personnes répondantes est en accord avec la participation à la prise de décision, un autre tiers est en désaccord et le dernier tiers ne sait pas ou préfère ne pas répondre.

En outre, six personnes répondantes estiment que la prise de décision est efficace, quatre personnes pensent le contraire et cinq personnes ne le savent pas ou préfèrent ne pas répondre.

La rétroaction des unités administratives sur la décision prise semble également représenter un défi. Quatre personnes répondantes, un peu moins du tiers, pensent qu'il y a des rétroactions, tandis que le tiers pensent le contraire et un peu plus du tiers, soient six personnes répondantes ne le savent pas ou préfèrent ne pas y répondre.

Enfin, d'autres aspects problématiques du processus décisionnel ont été également soulevés par certaines personnes répondantes notamment :

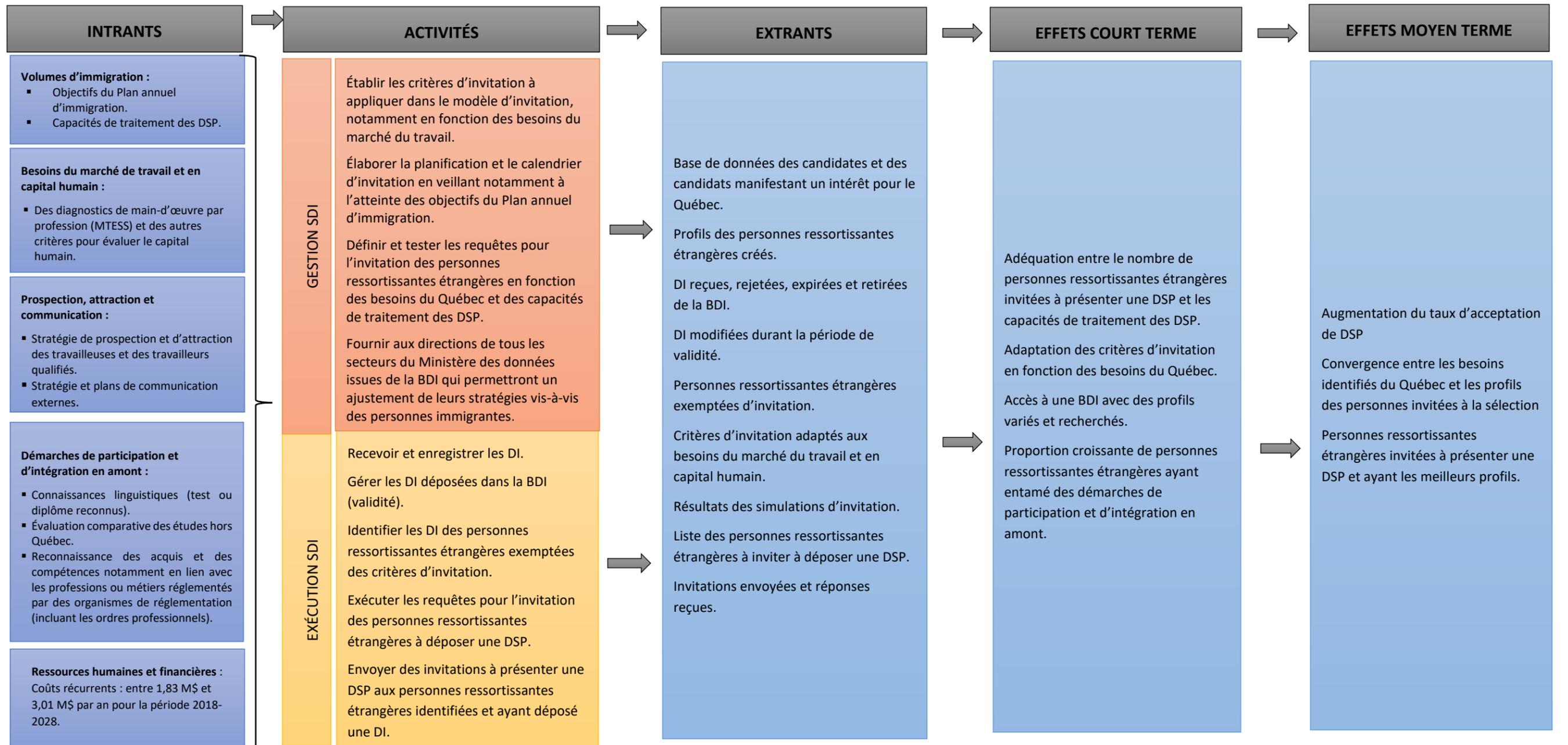
- ▶ La consultation du personnel professionnel avant les changements réglementaires ;
- ▶ La difficulté de prise de décisions liée au nombre élevé de personnes intervenantes ;
- ▶ Le souhait de voir le processus décisionnel décrit dans un cadre de gouvernance.

Recommandation

- 3- Formaliser les rôles et les responsabilités de chaque partie impliquée, le processus décisionnel et le mécanisme de communication.

Annexe 1 : Modèle logique

Raison d'être	Contribuer à la prospérité du Québec et à la vitalité du français en invitant à la sélection des personnes immigrantes, dont le profil répond aux besoins présents et prospectifs
Objectif	Assurer une adéquation entre les besoins identifiés du Québec et les profils des personnes ressortissantes étrangères invitées à présenter une demande de sélection permanente
Clientèle	Personnes ressortissantes étrangères résidant à l'extérieur du Canada ou en situation temporaire au Québec, âgées de 18 ans et plus, qui souhaitent s'établir de manière permanente au Québec pour exercer un emploi qu'il est vraisemblablement en mesure d'occuper.
Nature de l'intervention	Système de gestion des demandes d'immigration économique s'adressant aux candidates et aux candidats à l'immigration



Annexe 2 : Matrice d'évaluation

Enjeu évaluatif	Question et sous-question d'évaluation	Indicateur	Source de données	Méthode de collecte	Responsable de la collecte
CONFORMITE OPERATIONNELLE (LIEE A LA MISE EN ŒUVRE ET AU FONCTIONNEMENT)	Q1. Les composantes du SDI, telles que présentées dans son modèle logique, ont-elles été mises en œuvre et fonctionnent-elles comme prévu ?				
	Q1.1 Les composantes du SDI ont-elles été mises en œuvre ?	IND.1 Disponibilité des composantes du SDI (formulaire DI, banque de déclaration d'intérêt, modèle d'invitation, intrants, phase 1 du portail employeur)	Données administratives	Analyse des données	DAOPS/DPSE/DES/DPIAE
	Q1.2 Les composantes du SDI fonctionnent-elles comme prévu ?	IND.2 Nombre de formulaires DI reçus	Données administratives	Extraction de données	DAOPS/DPIAE
		IND.3 Degré d'exploitabilité des formulaires DI reçus	Données administratives	Analyse de données	DAOPS/DPIAE
		IND.4 Proportion des formulaires DI répondant aux conditions de dépôt et non transmis dans la banque de déclaration d'intérêt (avec les raisons de non-transmission)	Données administratives	Extraction de données	DES
		IND.5 Fréquence d'actualisation du modèle d'invitation basé sur des critères de classement	Données administratives	Analyse de données	DPIAE
		IND.6 Taux d'adéquation entre la profession exercée des personnes ayant déposé une demande sélection permanente et les besoins du marché du travail	Données administratives	Analyse de données	DPIAE coll. SIG/DITQ
	Q1.3 Quels types de dysfonctionnements peut-on constater et quelles solutions ont été apportées ?	IND.7 Types de dysfonctionnements répertoriés dans le fonctionnement du SDI (ventilation par composante)	Données administratives	Analyse documentaire	DAOPS/DES
	IND.8 Taux de résolution des dysfonctionnements répertoriés (ventilation par type de dysfonctionnement)	Données administratives	Extraction de données	DES	
COHERENCE INTERNE	Q2. Dans quelle mesure la coordination entre les intrants, les activités et la sélection se réalise-t-elle ?				
		IND.9 Degré de concordance entre le nombre de demandes sélection permanentes reçues et le nombre de décisions rendues pour une période de six mois	Données administratives	Analyse de données	DITQ/SIG
		IND.10 Fréquence d'actualisation de la liste des besoins du marché du travail (domaines de formation)	Données administratives	Analyse des données	DEDACE/DPPIP Coll. DPIAE
		IND.11 Conformité des critères d'invitation (ventilée selon les besoins du marché du travail/selon les besoins en capital humain)	Données administratives	Analyse de données	DPIAE/DPPIP
	IND.12 Degré d'adaptation de la stratégie de prospection et d'attraction aux données issues de la banque de déclaration d'intérêt	Documentation en lien avec la stratégie de prospection et	Analyse documentaire	DEP (coll. DPABIQE)	

Enjeu évaluatif	Question et sous-question d'évaluation	Indicateur	Source de données	Méthode de collecte	Responsable de la collecte
			d'attraction et le SDI		
		IND.13 Degré d'adaptation de la stratégie de communication et de promotion aux données issues de la banque de déclaration d'intérêt	Données administratives	Analyse des données	DEP (coll. DC)
		IND.14 Régularité de l'envoi des données issues de la banque de déclaration d'intérêt aux directions de tous les secteurs du MIFI	Données administratives	Analyse des données	DPIAE
		IND.15 Facteurs positifs et facteurs négatifs concernant le processus de transmission des données issues de la banque de déclaration d'intérêt aux directions de tous les secteurs du MIFI	Unités administratives impliquées dans la mise en œuvre du SDI	Groupe de discussion	DEP
		IND.16 Fréquence et type de rétroaction donnée par le service de Sélection aux autres directions impliquées dans le SDI	Données administratives	Analyse des données	DITQ
		IND.17 Taux de non-conformité entre les formulaires DI et les demandes de sélection permanente reçues des personnes invitées à la sélection	Données administratives	Analyse des données	DPIAE coll. DITQ/SIG
	Q3. La coordination entre les activités de gestion et les activités d'exécution permet-elle la production des extrants ?				
		IND.18 Variation du nombre de DI reçues à la suite d'un changement des critères d'invitation (ventilation : DI déposées par les personnes ressortissantes étrangères résidant à l'extérieur du Canada/DI déposées par personnes ressortissantes étrangères en situation temporaire au Québec/DI déposées par un représentant rémunéré/DI déposées par un représentant non rémunéré)	Données administratives	Analyse des données	DPIAE
		IND.19 Proportion de DI actualisées durant leur période de validité	Données administratives	Extraction de données	DES
		IND.20 Niveau de concordance entre les profils des personnes ressortissantes étrangères invitées à présenter une demande sélection permanente et les besoins du marché du travail et en capital humain (ventilation : personnes ressortissantes étrangères résidant à l'extérieur du Canada/personnes ressortissantes étrangères en situation temporaire au Québec)	Données administratives	Analyse des données	DPIAE
L'EFFICACITE OPERATIONNELLE	Q4. Le nombre d'invitations à la sélection respecte-t-il les capacités de traitement des demandes de sélection permanentes ?	IND.21 Proportion de décisions rendues par rapport au nombre de demandes de sélection permanente complètes reçues pour une période de 6 mois	Données administratives	Extraction de données	DITQ Coll. SIG
	Q5. Dans quelle mesure les critères d'invitation permettent-ils de sélectionner des personnes dont le profil répond aux besoins du Québec ?	IND.22 Niveau de concordance entre les besoins du marché en capital humain et les profils invités à la sélection	Données administratives	Analyse documentaire	DPIAE

Enjeu évaluatif	Question et sous-question d'évaluation	Indicateur	Source de données	Méthode de collecte	Responsable de la collecte
	Q6. La banque de déclaration d'intérêt contient-elle des profils variés et recherchés ?	IND.23 Répartition des personnes ressortissantes étrangères selon leur profil socio-économique (âge, niveau de scolarité, connaissances en français, domaine de formation, expérience de travail)	Données administratives	Extraction des données	DPIAE
		IND.24 Proportion de personnes ressortissantes étrangères en situation temporaire au Québec ayant déposé une DI	Données administratives	Extraction des données	DPIAE
	Q7. Quels changements devraient être apportés afin d'améliorer l'efficacité des activités du SDI ?	IND.25 Types de problèmes liés aux activités du SDI	Unités administratives impliquées dans la mise en œuvre du SDI	Groupe de discussion/entrevue individuelle	DEP
		IND.26 Solutions proposées pour l'amélioration de l'efficacité des activités	Unités administratives impliquées dans la mise en œuvre du SDI	Groupe de discussion/entrevue individuelle	DEP
		IND.27 Effets négatifs plus importants sur les différents groupes de personnes immigrantes	Toutes sources de données	Analyse de données	DEP
PERTINENCE DE L'INTERVENTION	Q8. Le SDI permet-il de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de sélection des personnes immigrantes ?	IND.28 Cohérence des objectifs de la politique du gouvernement en matière de sélection des personnes immigrantes avec les profils des personnes invitées à présenter une demande de sélection permanente	Documentation en lien avec le SDI	Analyse documentaire	DEP
	Q9. Les analyses réalisées sur les besoins et le contexte justifient-elles que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir ?	IND.29 Taux d'adéquation entre la profession exercée des personnes ayant déposé une demande de sélection permanente et les besoins du marché du travail	Données administratives	Analyse de données	DPIAE coll. SIG/DITQ
LA GOUVERNANCE	Q10. Les rôles et les responsabilités des parties prenantes aux processus de planification, de coordination et de déploiement de l'intervention sont-ils définis adéquatement ?	IND.30 Perception des parties prenantes sur le fonctionnement de la structure de gouvernance du SDI	Unités administratives responsables de la gouvernance et impliquées dans la mise en œuvre	Sondage	DEP

Annexe 3 : Profils des déclarations d'intérêt actives

Profil des ressortissants étrangers dans ARRIMA, en date du 31 janvier 2021 (tableaux 1 à 5)

Tableau 1 – Nombre et proportion des personnes invitées ayant déposé une DI, par groupe d'âge

Groupe d'âge	Nombre des personnes invitées ayant déposé une DI	% des personnes invitées ayant déposé une DI
18 à 24 ans	4 061	5,9%
25 à 35 ans	37 625	54,2%
36 à 38 ans	11 032	15,9%
39 à 42 ans	8 919	12,9%
43 à 50 ans	6 084	8,8%
Plus de 50 ans	1 660	2,4%
Total	69 381	100,1%

Données extraites le 5 février 2021.

Source : Banque de déclaration d'intérêt, Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques.

Tableau 2 – Nombre et proportion des personnes invitées ayant déposé une DI, par niveau de scolarité

Niveau de scolarité	Nombre des personnes invitées ayant déposé une DI	% des personnes invitées ayant déposé une DI
Pas de diplôme	7 657	11,0%
Secondaire	4 997	7,2%
Postsecondaire	3 580	5,2%
Postsecondaire technique	9 775	14,1%
Universitaire 1er cycle	23 623	34,0%
Diplôme supérieur	19 749	28,5%
Total	69 381	100,0%

Données extraites le 5 février 2021.

Source : Banque de déclaration d'intérêt, Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques.

Tableau 3 – Nombre et proportion des personnes invitées ayant déposé une DI, par présence d'un test de français

Présence d'un test de français	Nombre des personnes invitées ayant déposé une DI	% des personnes invitées ayant déposé une DI
Test valide	13 206	19,0%
Test expiré ¹	3 695	5,3%
Pas de test	52 480	75,6%
Total	69 381	99,9%

1. Test linguistique valide au moment du dépôt de la DI, expiré par la suite. La durée de validité d'un test linguistique est de deux ans.

Données extraites le 5 février 2021.

Source : Banque de déclaration d'intérêt, Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques.

Tableau 4 – Nombre et proportion des personnes invitées ayant déposé une DI, par formation en demande sur le marché du travail québécois

Formation en demande	Nombre des personnes invitées ayant déposé une DI	% des personnes invitées ayant déposé une DI
Pas de domaine de formation	7 326	10,6%
0- Pas en demande	18 161	26,2%
2- Un peu en demande	275	0,4%
6- Moyennement en demande	19 662	28,3%
9- En demande	18 296	26,4%
12- Très en demande	5 661	8,2%
Total	69 381	100,1%

Données extraites le 5 février 2021.

Source : Banque de déclaration d'intérêt, Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques.

Tableau 5 – Nombre et proportion des personnes invitées ayant une expérience de travail

Durée de l'expérience de travail	Nombre des personnes invitées ayant déposé une DI	% des personnes invitées ayant déposé une DI
Moins de 6 mois	832	1,2%
6 - 11 mois	1 227	1,8%
12 - 23 mois	4 398	6,3%
24 - 35 mois	5 437	7,8%
36 - 47 mois	7 782	11,2%
48 mois et plus	46 493	67,0%
Sans expérience de travail	3 212	4,6%
Total	69381	99,9%

Données extraites le 5 février 2021.

Source : Banque de déclaration d'intérêt, Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques.

Annexe 4 : Comité d'évaluation

Le Comité d'évaluation est formé pour assurer la qualité et le bon déroulement de l'évaluation. Il est créé au début des travaux et prend fin au moment de la diffusion des résultats définitifs de l'évaluation.

Il a notamment les responsabilités suivantes :

- ▶ Valider les livrables et produits dans le cadre des travaux d'évaluation ;
- ▶ Pendant l'évaluation, examiner et donner son accord à toute modification du cadre d'évaluation susceptible d'avoir des répercussions significatives notamment sur l'échéancier, les coûts, la portée et les objectifs de l'évaluation ;

Le comité d'évaluation est composé des gestionnaires des unités administratives impliquées dans le SDI et des unités administratives ayant un intérêt à l'évaluation :

Comité d'évaluation

Unité administrative	Membre du Comité d'évaluation	Unités administratives Parties prenantes
Direction de l'évaluation des programmes	✓	
Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles	✓	✓
Direction générale des politiques et programmes d'immigration et de reconnaissance des compétences	✓	✓
Direction des politiques d'immigration permanente	✓	✓
Direction générale de la recherche, planification de l'immigration et intelligence d'affaires	✓	✓
Direction de la planification de l'immigration et des analyses économiques	✓	✓
Direction générale de l'évaluation des programmes, assurance qualité et gestion des risques	✓	
Direction de l'évolution des systèmes		✓
Direction de l'immigration des travailleurs qualifiés	✓	✓
Service de l'information de gestion		✓

Bibliographie

QUÉBEC (2014), *Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes* Loi sur l'administration publique, chapitre A-6.01, a.74 [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2014 [en ligne] <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=61131.pdf>

QUÉBEC. *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes : Loi no 9, chapitre 11, à jour au 16 juin 2019*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2019, [en ligne] [\[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2019C11.pdf\]](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2019C11.pdf)

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016), *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017*, [Fichier PDF], Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 16 p. [\[http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2017.pdf\]](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2017.pdf).

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016), *Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt* — Dossier de présentation stratégique et dossier d'affaires initial, version 1.0 du 25 novembre 2016, 145 p. [Pour usage interne seulement].

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2017), *Cadre de référence du service de la déclaration d'intérêt (SDI)*, Direction du service de déclaration d'intérêt, document de travail interne, version du 13 septembre 2017, 67 p. [Pour usage interne seulement].

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2017), *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018*, [Fichier PDF], Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 14 p. [\[http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2018.pdf\]](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2018.pdf).

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2017), *Système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt* – Dossier d'affaires final n° 1, version 1,78 du 27 septembre 2017, 123 p. [Pour usage interne seulement].

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2018), *Cadre de référence du service de la déclaration d'intérêt (SDI)*, Direction du développement des stratégies de services en immigration, version du 26 janvier 2018, 67 p. [Pour usage interne seulement].

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION. (2018, 17 août), *État de situation : travaux concernant l'ouverture du nouveau système basé sur la déclaration d'intérêt*. Repéré au www.mifi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20180817c.html.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2018), *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019*, [Fichier PDF], Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 12 p. [\[http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2019.pdf\]](http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2019.pdf).

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (2019), *Plan d'immigration du Québec 2020*, [Fichier PDF], Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 12 p. [\[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2020_MIFI.pdf\]](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2020_MIFI.pdf).

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (2020) *Plan d'immigration du Québec 2021*, [Fichier PDF], Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 16 p. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2021_MIFI.pdf].

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2013). *Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation ; pour une gestion saine et performante* [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 32 p. [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/glossaire_termes_usuels.pdf].

STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active (EPA)*, Tableau 14-10-0083-01 Caractéristiques de la population active selon le statut d'immigrant, données annuelles

DOI : <https://doi.org/10.25318/1410008301-fra>

*Immigration,
Francisation
et Intégration*

Québec 